

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Jeudi 27 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept octobre, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : monsieur LUCET, maire ; madame GOHARD 2^{ème} adjointe ; madame GARCIA 3^{ème} adjointe ; madame LANEN ; madame RENAUD ; monsieur BOSSE 4^{ème} adjoint ; monsieur BRILLANT ; monsieur VACHETTE et monsieur GOSSE.

Absents excusés : monsieur MEULENYSER donne procuration à Rémi LUCET
Madame VAUVERT 1^{ère} adjointe Madame DUMONTET et Mademoiselle MEANCE.

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

ORDRE DU JOUR :

Le compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

- **Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à contracter au nom de la commune un prêt relais :** Monsieur le Maire explique que les surcoûts des travaux de l'église associés à l'incertitude de percevoir dès cette année les subventions et ce que nous doit la DGAC, nous obligent à être prudents pour boucler le CA. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à contracter au nom de la commune, un prêt relais de 240 000 euros au taux fixe de 3,17 % dont le remboursement se fera en deux ans avec des échéances trimestrielles

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à contracter ce prêt relais

Délibération pour décisions modificatives : Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative pour le prêt relais et un virement du compte dépenses imprévues sur le compte 011 comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Nature	Mouvements	Chap	Nature	Mouvements
21	21318	240 000,00	16	1641	240 000,00
022	022	- 28 996,47	77	7788	5 000,00
66	668	1 000,00			
011	60623	2 200,00			
	60632	2 000,00			
	60633	5 000,00			
	6064	1 000,00			
	6122	13 000,00			
	61521	1 000,00			
	61522	4 000,00			
	61523	4 000,00			
	61551	2 000,00			
	6156	2 500,00			
	6236	1 000,00			
	6237	925,47			
	6257	600,00			
	6262	5 000,00			
	6281	620,00			
	6288	2 000,00			
	63512	151,00			
012	6218	1 500,00			
	6332	1 500,00			
	6411	4 500,00			
	64118	-2 000,00			
	6413	-15 000,00			
	6451	-3 000,00			
	6453	-1 500,00			
	6456	-1 000,00			
	6458	1 000,00			

A l'unanimité, le conseil Municipal, adopte cette décision modificative

Délibération pour indemnités accessoires pour le remplacement d'un agent indisponible : Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt de travail de la secrétaire comptable qui pourrait se prolonger plus de trois mois, il a fait appel à deux agents du service comptabilité de Beynes afin de ne pas bloquer notre comptabilité. Il convient donc de délibérer pour les indemnités accessoires.

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le montant horaire de l'indemnité accessoire à 18 euros.

Délibération pour fixer le taux de la taxe d'aménagement : Monsieur le Maire explique que la taxe locale d'équipement (TLE) est remplacée par une taxe d'aménagement (TA) et qu'il convient de fixer le taux de cette nouvelle taxe. Il propose de maintenir les 5% de la TLE

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer à 5 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement, pour l'ensemble du territoire

Informations du Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat rural ne se réalisera pas cette année. Une enveloppe de 100 000 euros étant budgétée sur cette ligne, il envisage de procéder à un virement de crédit de 50 000 euros pour l'aménagement du nouveau centre de loisirs sur « Folleville »

Il rappelle que le coulage de la nouvelle cloche a lieu le 28 octobre à Villedieu les Poëles en présence de la marraine et du parrain (Oriane JAMET et Jean DAUMAS)

Il informe le Conseil que la stagiaire pressenti pour l'aide au TGV et au site Internet de la commune ne donne pas suite.

Tour de table

Daniel BOSSE rappelle qu'il est en attente des devis pour le CLSH et un pour une agence immobilière.

Il informe que la remise en état des vestiaires de « Folleville » est à l'étude et qu'un devis est demandé.

Bertrand VACHETTE demande quant le TGV sera prêt ?

Il est en préparation et devrait sortir avant la fin de l'année

Nadine GOHARD souhaiterait que l'achat des santons de la crèche de l'église fasse l'objet d'une souscription.

Tout le monde est d'accord pour présenter une urne pour la collecte le jour du marché de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21 h 30

